

BOURDES Albert Jules



Né le 16 09 1881 à Millançay (Loir-et-Cher), acte 18, page 242

Fils de Désiré Pierre et de Alexandrine FOURRE

Comptable

Soldat 113^{ème} R.I.

Matricule au recrutement : 22012 Blois (Loir-et-Cher)

Mort pour La France

Le 28 02 1915 à 33 ans en forêt d'Argonne (Meuse)

Décédé des suites de blessures de guerre

Avis transcrit à Cour-Cheverny le 10 12 1917

Sur Fiche Matricule il est noté : « inhumé à Lachalade Verdun (Meuse) »,
renseignement non trouvé sur le site des sépultures Mémoire des Hommes

Son nom est inscrit sur le Monument aux Morts de Contres (Loir-et-Cher)

Fiche Matricule

Fiche Matricule

Nom: **Bourdes** Prénoms: **Albert Jules**

Matricule: **22012**

Classe de mobilisation: **2012**

Service auxiliaire: **113^{ème} Régiment d'Infanterie**

Mort pour la France le: **28 Février 1915**

à: **Forêt d'Argonne (Meuse)**

Genre de mort: **Blessure de guerre**

Né le: **16 Septembre 1881**

à: **Millançay** Département: **Loir-et-Cher**

Arr. municipal (p. Paris et Lyon): **à défaut rue et N°.**

Jugement rendu le: **11 Octobre 1917**

par le Tribunal de: **Blois**

acte ou jugement transcrit le: **10 Decembre 1917**

à: **Cour Cheverny**

N° du registre d'état civil: **243**

534-708-1021. [26434.]

PARTIE A REMPLIR PAR LE CORPS.

© Ministère des armées - Mémoire des Hommes

Nom: **Bourdes**

Prénoms: **Albert Jules**

Grade: **2^e Classe**

Corps: **113^{ème} Régiment d'Infanterie**

N°: **211828** au Corps. — Cl. **1901**

Matricule: **2012** au Recrutement **Blois**

Mort pour la France le: **28 Février 1915**

à: **Forêt d'Argonne (Meuse)**

Genre de mort: **Blessure de guerre**

Né le: **16 Septembre 1881**

à: **Millançay** Département: **Loir-et-Cher**

Arr. municipal (p. Paris et Lyon): **à défaut rue et N°.**

Jugement rendu le: **11 Octobre 1917**

par le Tribunal de: **Blois**

acte ou jugement transcrit le: **10 Decembre 1917**

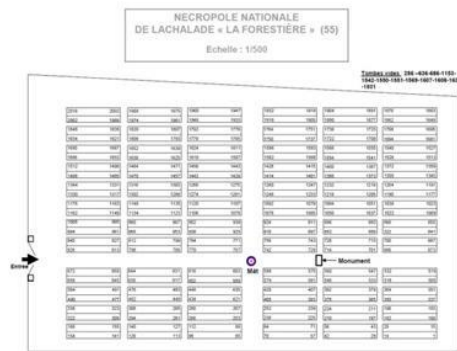
à: **Cour Cheverny**

N° du registre d'état civil: **243**

534-708-1021. [26434.]



Nécropole nationale française de la Forestière



Clairière dans la forêt domaniale de Lachalade, à 2,5 km au sud du monument-ossuaire de la Haute-Chevauchée. la nécropole engazonnée s'étend sur 10.240 m², 2005 corps y reposent. Son plan est un quadrilatère irrégulier à l'entrée décalée sur la gauche comme son allée principale le long de laquelle se répartissent les sépultures individuelles. Cet ordonnancement particulier rappelle qu'il s'agit d'un site funéraire originel comme son extension dissymétrique. La première partie est liée à sa fonction de cimetière d'hôpital d'où l'absence d'ossuaire. Tous les morts en ce lieu sont identifiés. Son portail classique est supporté par deux piles sur lesquelles figurent en décor polychrome une épée entourée de lauriers. Les stèles indiquent la diversité religieuse des soldats qui y sont inhumés : croix latines, stèles musulmanes (4) ou juives (3) Un hortensia fleurit chaque sépulture ; leur couleur bleu, blanc ou rouge forme au sol un drapeau tricolore et confère au lieu une atmosphère particulière que l'on retrouve partiellement au magnifique cimetière franco-allemand de Guebwiller. Des arbustes entourent la nécropole implantée dans son écrin forestier. En arrière du drapeau, dans l'allée principale, le monument reconstruit à l'identique du monument originel, en pierre de Savonnières, porte une croix latine sculptée en bas-relief.

Extrait du site : « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale – Front Ouest »

Cimetière Militaire Français de Lachalade

Ce cimetière regroupe 2005 corps Français.

Crée en 1915, les corps proviennent de la bataille d'Argonne et des tombes de la forêt de Lachalade.

Il a pour caractéristique d'être planté d'hortensias.

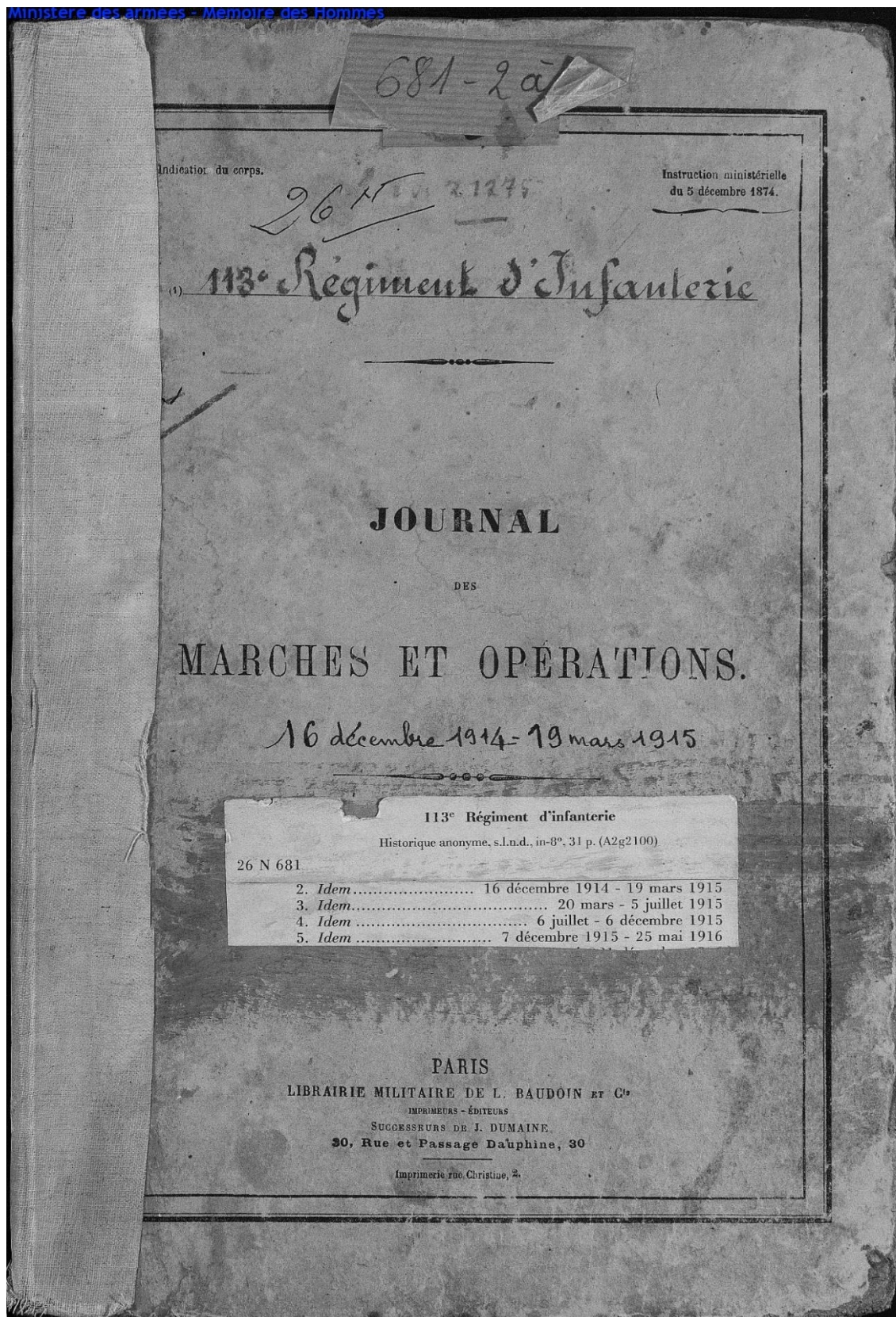
Extrait du site : « Les cimetières militaires du secteur d'Argonne »

Transcription de décès – acte n° 31 30 septembre 1922

N° 36 15 Novembre 1922
Transcription
Extrait Jugement
Requête M. P.
décès Bourdes

Extrait des Minutes du Greffe mil neuf cent dix-sept, à du Tribunal civil de première instance de Blois (Loir-et-Cher) D'un jugement rendu le quinze novembre mil neuf cent dix-sept par le Tribunal civil de première instance de Blois sur la requête présentée par Monsieur le Procureur de la République près ce tribunal au nom de Monsieur le Ministre de la Guerre, et portant cette mention : Visé pour timbre et enregistrement gratis à Blois le vingt-neuf Novembre mil neuf cent dix-sept, folio cent six, case dix (signé) Rouillé. Il a été extrait ce qui suit : Le Tribunal etc. après en avoir délibéré jugeant en premier ressort : Par ces motifs Dressé le Dile que Bourdes Albert Jules, né à Villancay, le mil neuf cent dix-sept, dix-sept septembre heure mil huit sur la déclaration de cent quatre-vingt-un de Désiré Goussier et de Fourné Alexandrine Jeanne, soldat au cent treizième Régiment d'Infanterie pour de Demande Mathilde Germain domicilié en dernier lieu à Cour-Chelony est décidé dans la forêt de l'Argonne (Meuse) le vingt-huit Février mil neuf cent dix-sept qui ont, lecture faite, signé avec Nous "Mort pour la France". Ordonne que le présent jugement destiné à tenir lieu d'acte de décès sera transcrit sur les registres Officier de l'Etat Civil de l'Etat-civil pour l'année courante de la commune de Cour-Chelony et que mention du dit jugement et de sa transcription sera faite en marge des dits registres à la date du décès, tant sur le double existant à la Mairie que sur celui qui est classé au Greffe, ainsi fait et jugé à l'audience publique etc. Pour extrait conforme le Greffier signé : Illexille. Le présent jugement a été transcrit sur l'ordre de Monsieur le Procureur de la République le dix-décembre mil neuf cent dix-sept à quinze heures par nous Léon Gagin maire de la commune de Cour-Chelony

Mort pour la France



À 6^h 45 une pluie de feu qui avait été amenée pendant la nuit du 24 au 25 dans le réduit occupé par le 1^{er} Bat^{on} exerce un tir combiné avec une Batterie de 155 sur un abri blindé de mitrailleuses allemandes situé au N. du saillant des Meurissouds (font de la 3^e C^{ie}). Après 6 tir^s effectués de la pièce de 75 qui a lancé 30 obus en 18 minutes, l'abri blindé est en partie détruit. Ce tir d'artillerie a été suivi d'une fusillade allemande assez nourrie pendant 10 minutes.
Pendant la journée quelques obus allemands de gros calibre sont lancés sur les postes S. du ravin des Meurissouds et sur le plateau de Bolante - 3 obus allemands sont également lancés sur les tranchées de 1^{re} ligne occupées par les 2^e et 3^e C^{ies}.
Fusillade habituelle sur tout le front du sous-secteur.

26 Février 1911.

En exécution des ordres du Col. Ldt la 9^e C^{ie} D. I. parvenus le 25 février à 10 heures, le 1^{er} V. Infanterie, dont 2 Bat^{ons} sous les ordres du Lieutenant Colonel Ldt la 113^e occupent les ouvrages de 2^e ligne du sous-secteur, dont relever, dans la 2^e partie de la nuit, le 113^e Rég^t 3^e Inf^{rie}.

Aucun événement à signaler. Fusillade habituelle sur tout le front. La relève a exécuté sans incident; elle est terminée à 6^h 30.
Après relève les 3 Bat^{ons} du 113^e occupent les emplacements suivants:
1^{er} Bat^{on} - (1^{er} B^{ataillon} Barre) En réserve de sous-secteur à 600 mètres environ au Sud de la cote 263 - à la disposition du 2^e Colonel Ldt la 131^e C^{ie} du sous-secteur de droite de la 1^{re} Chevauchée.
2^e et 3^e Bat^{ons} (Bat^{on} Baron et Boulain) dans les ouvrages de 2^e ligne (nummés 5-6-7-8-9-10-11-12) du sous-secteur de gauche de la 1^{re} Chevauchée sur les pentes Sud du ravin des Meurissouds. Ces deux Bat^{ons} sont placés sous les ordres du

Colonel Ldt la 1^{re} Infanterie est, du sous-secteur de gauche - 1^{er} C^{ie} est détaché en soutien d'artillerie à la cote 285.
La C^{ie} de Mitrailleuses est répartie à raison de 2 sections avec le 2^e Bat^{on} et 1 section dans chacun des 1^{er} et 3^e Bat^{ons}.
Le Lieutenant Colonel occupe l'ancien poste de commandement du Col. Ldt la 131^e B^{ataillon} à l'ouest et près de la 1^{re} Chevauchée entre la Carrière Puerre-Brairie et le carrefour de Hochamps.

27 février 1911.

Rien de particulier à signaler dans la nuit du 26 au 27 février.
Les 2^e et 3^e Bat^{ons} (1^{er} B^{ataillon} Barre et Boulain) restent à la disposition du Colonel Ldt la 1^{re} Infanterie, Ldt du sous-secteur de gauche de la 1^{re} Chevauchée. Ils occupent les ouvrages de 2^e ligne nummés 11 à 12 inclus du sous-secteur.
Le 1^{er} Bat^{on} (Bat^{on} Barre) reste à la disposition du Ldt du sous-secteur de droite de la 1^{re} Chevauchée (Colonel Ldt la 131^e) ayant été relevé dans la nuit par le 2^e et 3^e Inf^{rie}. Il est placé en réserve de sous-secteur à 600 mètres environ au Sud de la cote 263.
Poste du Lieutenant Colonel Ldt la 1^{re} sans changement.

28 février 1911.

Rien de particulier à signaler dans la nuit du 27 au 28 février.
Même mission que la nuit pour les 2^e et 3^e Bat^{ons} du Rég^t.
En exécution des ordres communiqués au Colonel le 28 février à 6^h 45, le 3^e C. A. doit enlever Tanguard et maintenir l'ennemi sur le reste du front en faisant une démonstration sur Bourmillet et sur la cote 263; l'attaque doit être exécutée par la 1^{re} D. I.
La mission de la 9^e D. I. est de faire des démonstrations par son artillerie et par son infanterie sur la cote 263 et de tenir l'ennemi sur tout le front sous la menace d'une attaque.
Il est effectué 4 coups de main sont organisés: l'un sur la tranchée

Journal de marche. - Intercol.

L'ouest du réduit de 262, l'autre sur un bord de sapins entre 262 et la 1^{re} Chevauchée - les coups de main sont exécutés par des groupes du 2^e Inf^{rie} dans les réseaux portatifs du 2^e.

Le 1^{er} Bat^{on} du 113^e mis à la disposition du Colonel Ldt la 131^e assure l'occupation des positions ennemies relevées par les groupes du 2^e.
Le Colonel Ldt la 131^e disposera du 1^{er} Bat^{on} du 113^e (Bat^{on} Barre) en réserve derrière son régiment pour assurer l'occupation des positions ennemies relevées par les groupes du 2^e ci-dessus.

La 3^e C^{ie} du 113^e (C^{ie} Bihy) est mise à la disposition du Col. Ldt la 2^e comme réserve partielle de son Bat^{on}.

À 11^h 15, la 1^{re} C^{ie} est divisée de la façon suivante: un peloton pour soutenir l'attaque du groupe de droite, un peloton pour soutenir l'attaque du groupe de gauche.

Quand le tir de préparation d'artillerie achevé, la 1^{re} section du peloton de droite de la 1^{re} C^{ie} (Sous-Lieutenant Guichard) reçoit l'ordre de se porter en avant afin de prendre la tranchée ennemie qui se trouve à l'est d'elle et de l'occuper. Le mouvement s'exécute aussitôt et cette section franchit le parapet de la tranchée qu'elle occupe, suivie de l'autre section et réussit à gagner la tranchée allemande, son objectif, qu'elle aborde sous un feu assez violent. La tranchée ennemie est à peu près évacuée par suite du tir de notre artillerie; on y tue seulement 3 hommes et on fait 3 prisonniers. Le Ldt de la C^{ie} (Sous-Lieutenant Martinet) qui devait opérer avec le peloton de gauche, reçoit l'ordre du Col. Ldt, avant d'entrer en action, de se porter à droite pour appuyer le 1^{er} peloton. Par suite de l'embarras des boyaux, ce peloton a de grandes difficultés à se porter en avant, la section de tête (2^e section) y parvient cependant; la 1^{re} section est alors portée par le boyau partant

du point de franchissement pour se mettre en liaison par le ravin avec la droite de notre ligne.

Les trois premières sections qui occupent maintenant la tranchée ennemie cherchent à l'organiser défensivement; une quantité de bombes trouvées dans la tranchée conquise sont lancées sur l'ennemi.

À 13^h 30 la 2^e C^{ie} (C^{ie} Bihy) reçoit l'ordre d'appuyer le mouvement de la 1^{re} C^{ie}. Tout d'abord, une section (1^{re} Pel^{oton}) précédée de son groupe d'éclairiers se porte en avant; elle est bientôt suivie de la 2^e section (2nd Pel^{oton}) et de la 3^e section (3rd Pel^{oton}). La 1^{re} section est envoyée par le ravin sur la droite pour éviter tout mouvement tournant de l'ennemi.

À ce moment, les allemands, attaqués la ligne occupée, en deux points, précédés par des lanceurs de bombes et de pétards. La tranchée conquise étant très profonde, les hommes tirent difficilement par dessus le parapet. Les effets du bombardement ennemi sont tels sur notre gauche qu'un mouvement de retraite se produit, ayant pour conséquence l'abandon de la tranchée. Le mouvement se fait par la droite et les fractions qui l'effectuent sont rassemblées dans le fond du ravin. Peu après, le Lieutenant Chataignac de la 1^{re} C^{ie} réussit à regrouper son peloton et aide par une fraction du 2^e tente de reprendre la tranchée qui vient d'être abandonnée; le feu intense des mitrailleuses allemandes et des tirailleurs d'infanterie l'oblige à se retirer de nouveau.

À 20^h 10, tout mouvement en avant paraissant impossible, les unités engagées reçoivent l'ordre de regagner les abris qu'elles occupent avant l'attaque.

Les postes de 2 Bat^{ons} s'élèvent pour la journée à:
2 officiers blessés (Sous-Lieutenant et Guichard, sous-Lieutenant de réserve)

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

et 119. Les 1^{er} et 2^e Bât^{ts} ont disparu.

Les 2^e et 3^e Bât^{ts} à la disposition du Colonel Cdt de H¹ 3^e Inf^{rie}.
Cdt du sous-secteur de gauche sont restés sur leurs emplacements.

M¹ Joliet, 1^{er} Lt de Réserve, basé de la 1^{re} C^{ie} à la 2^e C^{ie} où il prend le Commandement de cette dernière unité.

1^{er} Mars 1911.

Rien de particulier à signaler pendant la nuit du 28 février au 1^{er} Mars.

Cependant hier, 1^{er} Mars, la mission du 5^e CA rest la même : progresser dans l'ouvrage où la 1^{re} C^{ie} a pu retirer aux allemands la plus grande partie du village, et exécuter des attaques partielles en Cergonne.

La 1^{re} Brigade, à l'heure qu'indiquera le G^l de Crisigny, lancera des attaques partielles vers la cote 263 et le bois de Sapins entre cette cote et la H¹ Chevauchée, dans les mêmes conditions qu'hier.

Le Colonel Cdt de H¹ 3^e à la direction de ces attaques et dispose, pour les appuyer, du 1^{er} Bât^{ts} du 113^e (Bât^{ts} Barrasse) en réserve de sous-secteur.

Comme suite aux ordres ci-dessus la H¹ C^{ie} du 113^e (1^{er} Lt Mas) est mise à la disposition du Cdt. Cofort du 22^e au ballant du réduit de la cote 263, la 3^e C^{ie} (C^{ie} Belhfort) est mise à la disposition du Cdt Meunier du 22^e (Bât^{ts} du centre du sous-secteur).

Trois coups de main sont successivement tentés et ont échoué.

La H¹ C^{ie} qui était chargée de tenter un des trois coups de main à 11^h ne peut l'exécuter en raison du tir de préparation d'artillerie jugé insuffisant par l'Officier Observateur d'Artillerie et d'après les ordres donnés par le Cdt Cadore du 22^e. La 3^e C^{ie} n'a pas à intervenir. Les 1^{er} et 2^e C^{ie} sont maintenant en réserve près du poste de Commandement du Colonel Cdt de H¹ 3^e.

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

21

dommés à un violent bombardement à un moment donné, elles sont ~~dommées~~ et portées à la naissance du ravin de cheffe.

Les 2^e et 3^e Bât^{ts} (Bât^{ts} Lejeune-Boulain) restent à la disposition du Colonel du H¹ 3^e Inf^{rie} Cdt du sous-secteur de gauche de la H¹ Chevauchée et n'ont pas à intervenir pendant la journée du 1^{er} Mars.

Pertes de la journée : 24 hommes de troupe tués ou blessés dont 1/2 aux 2^e et 3^e Bât^{ts}.

2^e Mars 1911.

Rien à signaler dans la nuit du 1^{er} au 2^e Mars 1911.

Mission du 1^{er} Bât^{ts} : sans changement. (à la disposition du Cdt du 22^e Cdt du sous-secteur de droite de la H¹ Chevauchée).

En prévision d'une attaque à exécuter dans la journée, le Colonel Cdt de H¹ 3^e envoie une C^{ie} (C^{ie} Martenot) à la disposition du Cdt du 22^e (réduit de 263) et une C^{ie} (C^{ie} Belhfort 3^e) à la disposition du Cdt Meunier du 22^e. (Cofort du réduit - Bât^{ts} du centre).

Les 2 autres C^{ie} (2^e et 1^{re}) sont gardées en réserve à la disposition du Colonel Cdt de H¹ 3^e.

Aucune attaque n'ayant eu lieu dans la journée, les 1^{er}, 2^e et 3^e Bât^{ts} regagnent leur abri à la tombée de la nuit.

Rien de particulier à signaler en ce qui concerne les 2^e et 3^e Bât^{ts} qui restent à la disposition du Colonel Cdt de H¹ 3^e Inf^{rie}. Cdt du sous-secteur de gauche de la H¹ Chevauchée.

Porte du Colonel Cdt de H¹ 3^e sans changement.

Pertes du 2^e Mars : 8 hommes de troupe.

M¹ le Capitaine Canard, du 213^e, promu Chef de Bât^{ts} à titre temporaire et affecté au 113^e, par décision du 22 février 1911, du G^l Cdt en Chef